80e ANNEE. — N° 93. VENDREDI 9 AOUT 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Fausse sécurité

On voit aujourd'hui, comme le note notre confrère le Temps, *que pour avoir essayé de nous procurer la sécurité sans effort et sans peine, au meilleur marché possible, nous avons été voués sans défense et sans protection réelle aux pires dangers. On n'a jamais rien de bon au rabais et ce bon marché nous coûte terriblement, affreusement cher !*

Comme il s'agissait, non pas de servir le peuple, mais de s'attirer ses faveurs, on l'entretînt soigneusement dans cette ignorance confiante de la réalité, qui le livre comme une proie aux plus habiles trompeurs. On le persuada aisément « qu'il n'avait pas à s'en faire », qu'il pouvait dormir sans souci et s'amuser sans crainte. Le peuple écoute volontiers les mauvais conseilleurs qu'il prend pour ses meilleurs amis parce qu'ils lui promettent le plus d'agréments et de profits pour le moins de sacrifices et de travail.

Il a donc cru pendant vingt ans ceux qui posaient en principe qu'il n'y aurait plus de guerre et que d'ailleurs pour s'épargner à soi-même la peine de veiller au maintien de la paix, il n'y avait qu'à charger de ce soin la Société des Nations, laquelle s'en est acquittée comme on sait.

⁂

Ainsi s'est trouvée confirmée la prévision des hommes clairvoyants qui ne cessaient, sans y réussir, de faire entendre qu'il n'y a pas de moyen plus sûr d'attirer la guerre sur soi que de la laisser préparer par les autres sans la préparer soi-même et de proclamer pour toute défense qu'on est bien résolu à ne pas la faire. Ceux qui agissent ainsi, sous le masque menteur du « pacifisme », sont de véritables provocateurs, des incendiaires déguisés en pompiers. Tandis que cette propagande produisait chez nous ses funestes effets d'endormement et de paralysie, les peuples voisins s'entraînaient durement pour la bonne occasion qu'il ne fallait pas laisser passer !

Doucement bercés dans cette fausse sécurité, au lieu d'utiliser, pour maintenir les conditions de la paix, l'écrasante supériorité que nous avons longtemps possédée, nous avons laissé les impérialismes voisins renaître, grandir, nous rattraper et puis nous dépasser !

Enfin, ces « pacifistes » qui nous avaient paralysé quand nous étions les plus forts, nous lancèrent dans la guerre dès que nous fûmes les plus faibles.

⁂

Mais ce qu'il y a de plus frappant, c'est que cette recherche, ce désir de la fausse sécurité nous aient poursuivis jusque dans la lutte engagée.

S'il est bête de croire qu'on se protège de la guerre en déclarant qu'on ne la fera pas, il l'est presqu'autant de dire d'avance qu'on ne fera que se défendre. En s'interdisant par principe toute action d'attaque, toute stratégie offensive, il est évident qu'on se met en état d'infériorité vis-à-vis d'un adversaire qui garde toute sa liberté de manœuvre et peut choisir à son gré l'heure et le lieu où il frappera.

Nous ne sommes pas stratège pour un sou et n'avons aucune prétention à dresser des plans de campagne. Mais enfin on voit ce qu'on voit. Et c'est tout de même un fait bien étonnant qu'après avoir déclaré cette guerre, nous soyons restés pendant huit mois immobiles, à l'attendre...

« On construisit, *écrit « Le Temps »*, une épaisse et longue ligne de « défense, on se retrancha derrière des obstacles qu'on croyait invulnéra- « bles ; on considéra comme prudent, habile, ingénieux, de ne s'exposer à « aucun risque. On s'atrophia en s'imaginant qu'on se fortifiait. »

Tout cela est vrai, sauf de croire qu'on évitait des risques en se tenant sur la défensive. Qu'aurait-il pu nous arriver de pire, grand Dieu ! si nous avions attaqué ?

Non ! Ni la passivité, ni l'indolence ne sont des éléments de sécurité ! Et les solennels imbéciles qui défendaient l'offensive aux démocraties peuvent se demander, après expérience faite, s'ils ne la condamnaient pas au désastre !

Emile LAPORTE.

LA FIN DU « PISTON »

— Mon cher sénateur, je crois que vous êtes en très bons termes avec le ministre de l'Education.

— Assez bons, oui.

— Je vous serais reconnaissant de lui recommander mon fils.

— A quel sujet ?

— Il postule un poste de professeur à Marmande.

— Il a des titres ?

— Il les a tous.

— Alors, il n'a besoin de rien.

— Oh ! Si ! Il y a tant de candidats ! Une recommandation, c'est énorme.

Le sénateur écrivait. Dix jours après, le ministre répondait, et il n'en était ni plus ni moins de la candidature du fils X. que ce qu'il devait en être. Car un accord tacite faisait que ce genre de lettres, neuf fois sur dix, n'avaient aucune suite, les recommandations étant innombrables.

Le Maréchal vient de décider la fin de ce genre épistolaire. Il entend « réagir contre des habitudes qui alourdissent l'administration, développent le favoritisme et découragent les meilleurs ». « Dorénavant, précise un communiqué, il ne sera plus répondu à aucune recommandation, qu'elle qu'en soit l'origine. »

Très bien ! Bravo ! Bravissimo ! ! !

Mais souvenez-vous que ce n'est pas la première fois qu'un Gouvernement bien intentionné veut tordre le cou à la Recommandation. Le piston, qui doit toujours mourir, n'a jamais cessé de pistonner.

Tout de même, je crois que ce coup-ci. la réforme à des chances de réussir. Non seulement parce que les recommandeurs n'ont plus de raisons de ménager leurs électeurs, mais parce que les « intéressés » auront le droit de se « pistonner » eux-mêmes.

Un service est, en effet, créé dans chaque ministère où pourront adresser une lettre ceux qui auront à se plaindre de quelque chose. La victime d'un passe-droit, d'une brimade, d'une injustice pourra se défendre personnellement. Une enquête suivra et le ministère répondra. Comme on pourra écrire à « son » ministre sauf pour lui demander une faveur, il y aura déjà beaucoup moins de lettres.

Je crois, d'ailleurs, que si, chefs et subordonnés, chacun fait son devoir et si la valeur, le mérite et le travail remplacent le favoritisme, tout ira mieux et la recommandation mourra de sa belle mort.

PAN.

INFORMATIONS

Les négociations franco-japonaises

Les négociations entre l'ambassadeur de France et le gouvernement du prince Konoye se poursuivent. Ces négociations ont pour objet l'extension des rapports commerciaux entre l'Indochine et le Japon. Le Japon voudrait, en particulier, exporter une plus grande partie de ses produits dans la colonie française et importer du fer, de l'étain et d'autres minerais.

Propagande insidieuse anglaise

Le ministre secrétaire d'Etat aux colonies vient d'adresser un appel à la population de la Nouvelle-Calédonie.

Cet appel a été rendu nécessaire par les menées anglaises en Nouvelle-Calédonie.

On sait qu'en raison de sa situation géographique, la Nouvelle-Calédonie est isolée de la métropole, alors qu'elle reste en communication avec l'Australie ; la Nouvelle-Calédonie se trouve être un terrain idéal pour y répandre des informations mensongères et une propagande insidieuse.

Protestations contre le blocus anglais

Le blocus général décrété par l'Angleterre qui s'oppose au ravitaillement en produits alimentaires de la France non occupée soulève des réprobations dans le monde entier.

C'est ainsi qu'on annonce de Washington que le gouvernement américain a fait une démarche auprès du gouvernement anglais pour le relâchement du blocus qui a été jusqu'ici obstinément refusé.

Les négociations continuent. L'opinion américaine semble cependant juger sévèrement l'attitude de M. Churchill.

Contre le réarmement américain

M. Marc Antonio, membre du Congrès et du parti ouvrier, a déclaré dans un discours que le réarmement et la loi sur le service militaire obligatoire n'étaient pas destinés à la défense des Etats-Unis, mais visaient, au contraire, à les précipiter dans la guerre pour le dollar américain et la livre sterling. Il a ajouté que le peuple américain ne voulait pas d'armement, mais réclamait du travail et du pain.

Berlin centre financier européen

Un projet visant à faire de Berlin le centre d'un clearing pour les échanges économiques européens, est exposé dans l'organe allemand, « Deutsche Bergwerks Zeitung », sous les aspects suivants :

Actuellement, Berlin entretient avec chaque pays d'Europe un compte de clearing bilatéral.

Le projet consiste à transformer ce clearing bilatéral en un multiclearing permettant à chaque pays de satisfaire ses créanciers européens par chèques sur Berlin et de recevoir le règlement de ses créances en Europe par traites sur Berlin.

La guerre aérienne contre l'Angleterre

On croit à Londres, déclare « Reuter », que l'Allemagne et la Grande-Bretagne sont à égalité actuellement dans le rythme de la production des appareils et aussi, selon les milieux informés, que la guerre éclair aérienne sera déclenchée contre la Grande-Bretagne dans peu de temps.

D'autre part, on apprend dans les cercles autorisés au sujet des bruits lancés par la propagande allemande, d'installation de canons à longue portée, qu'il ne semble pas faire de doute que ces canons sont en train d'être installés sur la côte Nord de la France.

Les pertes des aviations

Au cours du mois dernier la R.A.F. a lancé environ 33.431 bombes sur l'Allemagne et les pays occupés alors que dans le même temps, assure-t-on à Londres, les appareils allemands n'en ont lancé sur la Grande-Bretagne qu'environ 7.000.

On confirme, d'autre part, que depuis la nuit du 18 au 19 juin, le nombre des appareils allemands abattus s'élève à 307 et que les pertes anglaises sont depuis lors de 72.

Un démenti

Selon une dépêche de Washington, diffusée par la radio allemande, M. Sumner Welles, au cours d'une conférence de presse, a démenti des bruits selon lesquels le gouvernement français aurait demandé au gouvernement des Etats-Unis d'envoyer de grandes quantités de vivres en France.

Le maire de Montréal est arrêté

L'Agence Reuter annonce que le maire de Montréal, M. Hood, a été arrêté en vertu de la loi sur la défense en temps de guerre.

M. Hood s'était énergiquement opposé au projet de service militaire obligatoire au Canada et avait fait apposer des affiches conseillant à la population de ne pas accepter ce projet.

Un avis aux boursiers londoniens

La radio allemande annonce que les agents de la Bourse de Londres ont été invités par le gouvernement britannique à prendre les dispositions nécessaires pour une évacuation éventuelle rapide.

Protestation d'un sénateur américain

Le sénateur Pittmann, président de la Commission des affaires étrangères du Sénat, a déclaré qu'il était opposé à la remise de cinquante destroyers américains à l'Angleterre.

M. Pittmann a proposé l'échange de destroyers contre quelques bâtiments de ligne anglais qui, a-t-il dit, n'ont apparemment aucune valeur dans la mer du Nord et sont continuellement menacés d'être anéantis dans leurs ports d'attache.

Actes de sabotage aux Etats-Unis

M. Edgar Hoover, chef du Bureau fédéral des enquêtes, a révélé que des actes de sabotage avaient été perpétrés contre le programme de défense nationale des Etats-Unis. Les saboteurs auraient en particulier mis de la poudre émeri dans les moteurs d'avions.

La Hollande va relever ses ruines

On apprend qu'en Hollande les autorités ont décidé d'affecter une somme de 6 millions de florins hollandais pour la reconstruction des immeubles détruits au cours des opérations de guerre.

Les travaux de reconstruction vont commencer immédiatement.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce de Sofia que la franc-maçonnerie en Bulgarie, imitant l'exemple des loges yougoslaves, vient de décider sa dissolution.

— Le sismographe de Bergen a enregistré, lundi, un tremblement de terre à une distance de 7.800 kilomètres.

— Un incendie de forêt s'est déclaré sur le territoire de la campagne de Signes, en Provence. Les dégâts sont très importants.

— La Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par la nommée Elisabeth Ducourneau, qui avait empoisonné sa mère, son mari et qui avait été condamnée à mort par la Cour d'Assises de la Gironde.

— On signale qu'une cigogne a survolé, samedi, Orthez, et s'est posée sur le chapeau d'une cheminée d'une ancienne usine. Dimanche matin, la cigogne est partie dans la direction sud-ouest.

— Depuis le 1er août, la circulation est rétablie sur la route du Petit-Saint-Bernard. On annonce que, lundi, le trafic a repris sur la ligne de chemin de fer qui emprunte le tunnel du mont Cenis.

Nos Echos

Retour à la vie normale.

Les terrasses de café ont été rétablies. C'est une étape vers le retour à la vie normale. Et, dès dimanche soir, nombreux étaient ceux qui, assis devant un picon-grenadine ou un chambéry-fraise, se reposèrent après la promenade dominicale ,tout en regardant les infatigables « globe-trotters » qui vont du Théâtre au « Tivoli » et du « Tivoli » au Théâtre.

Mais les militaires n'avaient pas le droit de s'y asseoir et, contrairement à ce que pensaient certains patrons de café, ils prirent fort bien la chose, sachant parfaitement que cette règle n'est pas spéciale au Lot, mais bien à toute la France non occupée.

⁂

Mais il y a un domaine où les Cadurciens se féliciteraient du retour à la vie normale. Il s'agit de l'éclairage. En effet, l'on ne sait trop pourquoi les rues de la ville demeurent dans l'obscurité la plus complète. Certes, nous savons bien que la Municipalité de Cahors a tardé à prendre les mesures de défense passive prises dans d'autres villes qui sont restées près de 10 mois sans lumière. Espérons que nos édiles n'ont pas l'intention de nous faire subir le même sort quand bien même cela serait par souci de nous réserver les mêmes incommodités dans une juste, — mais alors tardive !... — égalité.

Réfugiés militaires.

Nous avons signalé la présence dans le Lot de « Ceux de Norvège », la 2e Division légère devenu la 40e Division. Voici quelques-unes des autres formations qui se réfugièrent dans notre région : l'Ambulance chirurgicale 237 ; les sections d'hygiène 136 et 146 ; les compagnies sanitaires automobiles 971, 984, 985 ; les ambulances médicales 37, 47, 53 et 57 ; le Dépôt de guerre du Génie nos 3 et 38 ; les ambulances chirurgicales lourdes 407 et 416 ; les laboratoires d'Armée 333 et 343 ; et il faut aussi mentionner de très nombreux trains sanitaires que d'ailleurs les automobilistes ne peuvent pas ne pas remarquer, car ils occupent sans discontinuer ou presque, la voie ferrée de Cahors à Libos.

Chronique du Lot

LE THEATRE ET LA PROVINCE

Comment sont nées les « Tournées de décentralisation des grands théâtres de Paris » et quel est leur but.

Dans la riante Corrèze, à quelques kilomètres de Brive, se trouve le magnifique château de Castel-Novel qui fut longtemps la résidence favorite du grand journaliste et de l'éminent diplomate que fut Henry de Jouvenel.

Les hasards de la guerre y conduisirent quelques réfugiés qui sont des « Jeunes » du théâtre : Pierre Brasseur, qui est loin d'avoir la désinvolture apparente de trop de ses rôles de cinéma, — c'est en effet un excellent et ardent animateur qui n'a rien perdu de son enthousiasme et de sa foi en son métier —, sa charmante jeune femme, Odette Joyeux, et d'autres encore, tous des « Jeunes », Maurique Baquet, Marcel Duhamel, Pierre Prévert et Janette Bogaer. Ils ont eu la bonne fortune de rencontrer à Brive un impresario qui aime son métier et ensemble ils ont créé « *Les tournées de décentralisation des grands théâtres de Paris* ». Ce titre ne ressemble guère aux formules publicitaires faites à l'emporte-pièce, auxquelles nous étions habitués, mais il définit parfaitement le but de cette jeune et sympathique troupe.

Au lieu de perdre leur temps à faire des projets, ils se sont mis au travail. Et puisque jusqu'à présent les scènes parisiennes étaient congestionnées par l'afflux d'œuvres et de talents plus ou moins réels, venus des quatre coins de France, et que, d'autre part, il ne saurait être question pour eux de rejoindre la capitale pour le moment, ils ont décidé de donner sa revanche à la Province. Ils iront en effet de ville en ville donner les pièces consacrées par le public parisien. Et il ne s'agira pas pour eux de jouer ici et là avec « les moyens du bord », mais bien de « créer » à nouveau les succès tels que « Domino » de Marcel Achard qu'ils ont joué pour la première fois avant-hier, mardi, à Brive, et que les Cadurciens, privilégiés en l'occurrence, pourront voir demain soir.

Nous ne porterons de jugement sur la qualité de ce spectacle avant de l'avoir vu, mais nous pouvons dire notre sympathie à l'égard de ces « Jeunes » du théâtre qui aiment leur métier et ne veulent pas l'abandonner.

Nous ne croyons pas que le théâtre puisse retrouver quelque jour la place que le cinéma lui a ravi, mais il est probable que des initiatives de ce genre l'empêcheront de faire figure plus longtemps de « parent pauvre ». Certes, ce ne sera pas chose facile, mais nous avons confiance en eux pour mener à bien la tâche qu'ils se sont assignée en premier dans l'intérêt du théâtre français.

AVERNE.

CHARBONS DE BOIS POUR GAZOGÈNES

Les fabricants de charbons de bois pour gazogènes se sont réunis à la Préfecture le 3 août, sous la présidence de M. le Secrétaire général. Le but de la réunion était de faire le point de l'activité de cette industrie dans le département et d'étudier les mesures propres à l'accroître. Des questions de main-d'œuvre et de transports ont notamment pu être résolues.

Il importe en effet, au moment où les services publics et de nombreux commerçants et industriels mettent en service des véhicules à gazogène que la production du charbon de bois soit suffisante pour subvenir à leurs besoins.

Les fabricants qui n'auraient pas assisté à cette réunion et les personnes qui envisageraient de créer des entreprises de cette nature ou d'y travailler pourront s'adresser, pour tous renseignements utiles, à la Préfecture du Lot, 1re Division.

COMMENT LES TAXES SONT RESPECTÉES

Vous avez lu les judicieuses réflexions de notre confrère de Montcuq à propos des prix pratiqués sur les marchés de la foire et notamment sur la volaille.

« En principe, dit-il, les produits de la basse-cour ont bien été vendus conformément aux prix taxés par l'arrêté préfectoral mais, néanmoins, il nous a bien été signalé que quelques paires de poulets avaient été achetés à raison de 14 fr. le demi-kilo et quelques poules de 9 à 10 fr. le demi-kilo. »

Notre confrère a parfaitement raison d'ajouter que c'est toujours le régime de la surenchère à la barbe de tous les arrêtés préfectoraux, qui sont plus ou moins bien appliqués.

Le correspondant du « Courrier du Centre », rendant compte de la mercuriale de Cazals, avoue nettement que les poules ont valu de 7 à 9 fr. la livre et les poulets de 10 à 12 fr., etc.

Et que pourrait-on dire pour les légumes, qui subissent toutes les acrobaties de la hausse, se moquant également des taxes.

Il est bon de retenir de tels faits, qui sont étalés dans la presse, c'est-à-dire au grand jour, et le public se demande s'il n'y a vraiment aucun moyen de faire cesser ces abus de surenchère.

Il va y avoir ces mois-ci des foires importantes dans tout le département et il semble que ce ne serait pas de trop de mobiliser des inspecteurs pour surveiller de très près les divers marchés.

Sans doute, beaucoup de producteurs peuvent arguer du fait que ne connaissant pas la taxe, ils s'en rapportent à la loi de l'offre et de la demande ; mais on sait d'autre part que sur les marchés bien policés, on affiche à l'avance les cours officiels.

Si donc, au marché de la volaille, il y avait une grande affiche donnant ces cours, nul ne saurait devoir les enfreindre.

Si tous les marchands de légumes étaient obligés de mettre comme dans les villes le prix sur chaque denrée, chacun serait fixé et ne payerait qu'à la taxe. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. On vous demande un prix exorbitant ; vous refusez, un voisin vous enlève la marchandise et paye sans discuter ; ainsi fonctionne la surenchère.

Il semble bien qu'avec un peu de zèle de l'inspection ou du contrôle, ces abus devraient disparaître. Mais si pour la volaille, il arrive des courtiers des villes avec mission de râfler poules, poulets et lapins, ils n'y regardent pas au prix et ils font leur marché dans le tuyau de l'oreille du vendeur. Et les braves gens de la région qui étaient venus à la foire pour s'approvisionner repartent les mains vides en méditant d'amères réflexions sur les arrêtés préfectoraux faits pour être violés selon l'adage trop vérifié au cours des temps passés et encore récents où chacun se disait *in petto* que la loi est faite pour être violée.

Ce n'est plus le moment de s'offrir de telles fantaisies lorsqu'on a le devoir d'assurer à chacun un minimum de part distributive.

A moins que la volaille et les légumes ne soient que des mets pour les riches ; mais alors que l'on ait le courage de le dire tout franc...

Bureau de poste fermé

L'Administration des Postes informe les usagers qu'en raison de la démission du gérant et de l'impossibilité momentanée de trouver un remplaçant, la cabine téléphonique de Strenquels est provisoirement fermée, à partir du 1er août 1940.

Etranger en défaut

Procès-verbal a été dressé contre le nommé Bellio Saturne, 25 ans, de nationalité espagnole, pour défaut de visa de départ et de carte d'identité.

La plus grande bataille de la Guerre

n'est pas encore livrée

C'est la bataille contre

- la facilité,
- l'amour de nos aises,
- la nonchalance,
- l'égoïsme,
- l'insouciance du lendemain,
- l'indifférence à l'intérêt national.

De l'issue de cette bataille
dépendent
LA VIE OU LA MORT DE LA FRANCE

CAHORS

FERMEZ LES PORTES !...

Depuis dimanche soir, l'éclairage public a été rendu et, dès 21 heures, les rues de la ville ne sont plus plongées dans l'obscurité. La circulation est plus aisée, mais, ce qui est encore plus important, la surveillance, également, est plus facile à établir.

Eh ! oui ! Durant cette période, par suite de l'afflux des réfugiés, démobilisés, la circulation dans les rues était presque aussi intense pendant la nuit que pendant la journée.

Et, malheureusement, nombreux sont les propriétaires, locataires, qui étaient, tout-à-coup, réveillés en sursaut par des chants, des cris, des disputes.

Intervenir ? Peine inutile, et presque toujours, en cette période, très imprudente.

Dans tous les cas, certains habitants, dans plusieurs quartiers, ont eu le regret de constater que, durant la nuit, des individus n'avaient pas hésité à pénétrer dans leur immeuble, et, tout naturellement, s'étaient installés dans les escaliers.

Il n'était pas toujours facile de les faire partir ; dans tous les cas, locataires et propriétaires étaient particulièrement... salués !

C'est pourquoi, comme l'indique le règlement de police, il est recommandé aux habitants de fermer la porte de leur immeuble durant la nuit. C'est de la plus élémentaire prudence ! Des incidents regrettables seront, ainsi, évités. — L. B.

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES CIVILS

Le Général Commandant le Département du Lot communique :

Par circulaire en date du 18 juillet, MM. les Ministres de la Défense Nationale et de l'Intérieur ordonnent une stricte réglementation de la circulation des voitures de tourisme.

Il est créé un permis national de circulation réservé exclusivement aux véhicules servant à des fins d'intérêt général.

Aucun véhicule ne pourra circuler sans ce permis après le 25 août, pour les voitures de tourisme et après le 15 septembre pour les véhicules industriels (camions et camionnettes).

Pour obtenir ces permis, les propriétaires des véhicules susceptibles d'être autorisés à circuler trouveront dans toutes les Mairies, Gendarmeries, Commissariats de Police, Sous-Préfectures et Préfectures, des imprimés de demandes.

Ces imprimés devront être remplis par les intéressés et adressés ensuite aux Maires, qui les transmettront à la Préfecture.

Il est instamment recommandé de se conformer strictement à ces instructions. S'abstenir notamment de rédiger des demandes autrement que sur les formules officielles et de faire des démarches personnelles, ce qui ne pourrait avoir pour effet que de retarder les opérations d'examen des demandes d'établissement des cartes.

STADE CADURCIEN

C'est avec tristesse que le Stade Cadurcien a appris la mort au Champ d'honneur d'un de ses membres, Adrien Malric, membre du Conseil d'Administration et délégué aux transports de la Section Rugby.

Entièrement dévoué à la cause du Sport Cadurcien, il laisse de vifs regrets parmi ses camarades et tous ceux qui l'ont aimé. Le Stade Cadurcien adresse ses condoléances attristées aux familles en deuil.

A la fin de la guerre de 1914-1918, l'Aviron Cadurcien a honoré la mémoire de ses glorieux morts en donnant leurs noms à des bâtiments et terrains de sport. Le Stade Cadurcien doit faire de même pour perpétuer la mémoire de notre regretté camarade Adrien Malric.

Réunion. — De nombreux membres du Stade Cadurcien étant rentrés dans leurs foyers, il serait bon de se réunir, pour la mise en route de la Société.

Une réunion aura lieu au Siège Social, Café Tivoli, le mardi 13 août, à 21 heures. Tous les membres du Conseil d'Administration présents à Cahors sont priés d'y assister.

La moto dérape

A la suite d'un dérapage, M. Daupas qui suivait en moto les bords de la rivière, tomba sur la route à proximité de la métairie de Condat (commune de Bouziès-Haut), et a été assez sérieusement blessé à la tête. La moto a été très endommagée.

M. MASSABEAU, Docteur-Vétérinaire, rue J.-F.-Caviole, démobilisé, a repris ses visites et consultations.
(32.550).

RESULTATS DES EXAMENS

BACCALAURÉAT

Section A. — Nous nous excusons d'une erreur de transmission qui nous a fait omettre, parmi les élèves reçues définitivement dans cette section, Mlle R. Castéra, élève du Lycée Clément-Marot.

Mlle J. Yviquel, ancienne élève du Lycée Clément-Marot, a été définitivement reçue, avec la mention Assez Bien.

Section A'. — Sont admissibles : Mlles Andrieu, Claval, Faure, Mazars, Rigal. MM. Bernard, Besombes, Dupré, Mabit, Magne, Murat, Plumeau, Rouchayroles, Souchard, Thouaille, Vaissière, Berthe, Bouléac, Cassard, Gluck, Maley, Aigle, Baudevet, Bessard, Desbrosses, Gras, Lavaine, Lekieffre, Parez, Pradel.

Mathématiques. — Sont admissibles : Cahors : Andral, Bachelard, Beaufils ; Mlles Bernard, Besse, Blanié, Boillot, Brassié, Bris, Caillot, Cambornac, Coisne, Dellard, Dilhac, Garang, Gartner, Hippert, Lequesne, Malet, Mention, Mlle Metz, Moreau, Mottaz, Mutuel, Reygasse, Rivière, Roehrich, Tayard, de Bornus, Vincent.

Figeac : Jouanne, Lenain, Pouget, Roger.

Section B. — Sont admissibles : MM. Bergougnoux, Berrié, Delinot, Estreguil, Guibert, du Lycée Gambetta.

Mlles Bonnet, Brugidou, Cabanes, Jargeau, Rigal, du Lycée Clément-Marot.

MM. Chenderovitch, Derome, Emorine, Floyrac, Hirsch, Leyde, Marteau, Pechmèze, Rouquié, Wilmot.

Mlles Aiguerelle, Beauplet, Bedou, Cabrignac, Hunziker, Lestrade, Rauzière.

CONCOURS D'ENTRÉE AUX ÉCOLES NORMALES

Sont admissibles :

Mlles Arnaudet, Asfaux, Barrat, Barre, Besse Hélène, Bonnefoy, Bras, Bruel, Cousy, Delbos, Estèbe, Foissac, Freyssinet, Garrigou, Labernardie, Lachenau, Liermain, Meilhac, Monteil, Peyrichou, Puech, Sabatié J.-H., Soubiran, Soulages, Tavet, Tourrou.

MM. Barrier, Calvet, Chaussade, Coste, Coulon, Fabre, Grenier, Hugues, Laurat, Malevergne, Marmiesse, Marty Fernand, Mespoulhès, Mialhe, Pélissou, Roussilhe, Séguier, Vernet, Viguié.

Brevet Ens. Primaire Supérieur

Mlles Barrat, Labernardie, Monteil Simone, Puech.

LETTRES ET PAQUETS POUR LES PRISONNIERS

On nous communique :

Les correspondances et les paquets destinés aux prisonniers de guerre, internés militaires et civils, etc..., sont centralisés dans des services spéciaux qui en assurent l'acheminement.

Pour faciliter les travaux de tri, éviter les risques d'erreur et le retour à l'expéditeur d'une lettre ou d'un paquet dont l'adresse serait incomplètement libellée, l'Administration des P.T.T. recommande aux expéditeurs de tenir compte scrupuleusement des indications suivantes :

L'adresse doit être complète, l'indication du Camp est le plus souvent suivie d'un numéro complété lui-même par une lettre. Toutes ces indications doivent être portées avec le plus grand soin.

Les paquets pour les prisonniers ne peuvent être recommandés. Le public doit s'abstenir de demander l'accomplissement de cette formalité.

Les paquets ne doivent contenir ni lettres, ni billets de banque ou monnaie, ni denrées périssables, ni matières dangereuses ou inflammables. D'une manière générale, sont exclus tous objets ayant une valeur marchande qui ne seraient pas envoyés pour le bien-être personnel du destinataire. Les produits alimentaires non susceptibles de détérioration en cours de transport sont admis.

Les paquets doivent être emballés très solidement afin d'en préserver efficacement le contenu. Il est recommandé d'utiliser des caisses en bois ou de fortes boîtes en carton recouvertes de papier d'emballage solide. Les envois enveloppés d'étoffe, de toile ou de simple papier ne peuvent être acceptés.

L'adresse doit être inscrite sur le paquet même ou sur une étiquette soigneusement collée ou clouée sur le colis. Une seconde adresse sera utilement insérée à l'intérieur du paquet.

En ce qui concerne les envois pour les internés militaires et civils en Suisse, il est recommandé de porter sur les adresses l'indication apparente « *Interné militaire* » ou « *Interné civil* ».

Les correspondances et paquets destinés aux prisonniers de guerre, internés militaires et civils, peuvent être déposés dans tous les bureaux de poste. Ils sont admis en franchise de port. Le poids maximum est d'un kilo.

DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES STOCKS ET RÉGLEMENTATION DE L'EMPLOI DES MATIÈRES PREMIÈRES TEXTILES ET DES CUIRS ET PEAUX.

L'autorité militaire communique le décret suivant :

En application des dispositions de l'article 46 de la loi du 11 juillet 1938, toute personne physique ou morale qui détient, à quelque titre que ce soit, des stocks de matières faisant partie de la liste ci-dessous, doit *en faire la déclaration :*

Laine brute, lavée ou peignée; coton ; jute ; lin en filasses, en étoupes et peigné ; chanvre en filasses, en étoupes ou peigné ; cocons ; soie grège ; déchets de soie, bourrettes et blouses ; sisal et autres fibres de corderie ; crin animal préparé ; soies de porc ; kapok ; raphia ; crin végétal ; chiendent ; fibres de coco ; cuirs et peaux, bruts ou tannés.

Les dates auxquelles les déclarations devront être fournies, les renseignements qu'elles devront contenir, les conditions dans lesquelles elles seront effectuées, seront déterminés par arrêtés du ministre de la guerre et du ministre des finances et du commerce.

Les conditions d'utilisation des matières énumérées à l'article premier du présent décret pourront être réglementées par arrêtés du ministre de la guerre et du ministre des finances et du commerce.

L'application des dispositions des instructions ministérielles en vigueur concernant la collecte, la réunion et la répartition des matières textiles (laine, lin, chanvre, etc...) et des peaux est maintenue jusqu'à nouvel ordre et au besoin après la fin des hostilités, tant qu'il sera nécessaire.

Les infractions aux dispositions du présent décret sont passibles des peines prévues par l'article 46 de la loi du 11 juillet 1938 susvisée, et modifiées par décret du 1er septembre 1939.

POUR FACILITER LE RAPATRIEMENT

La Préfecture du Lot communique :

Des incidents viennent de montrer à nouveau la nécessité de ne mettre en route que des trains de rapatriement dont les voyageurs soient rigoureusement en règle avec les dispositions prévues par les accords locaux avec les autorités allemandes. Ce résultat ne peut être obtenu que par un ordre parfait au départ.

En conséquence, pour me permettre, en liaison avec l'autorité militaire, d'organiser les prochains départs de réfugiés originaires des départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'adresser une liste nominative de ces réfugiés en indiquant pour chaque voyageur : son nom, la profession, le point de destination.

Les dispositions ci-dessus ne visent que les trains spéciaux de réfugiés à destination de la région parisienne.

Aucun voyageur ne devra quitter sa résidence actuelle avant un ordre formel de la Mairie qui sera avisée télégraphiquement par mes soins.

Il vous appartiendra, en outre, d'établir la liste des personnalités influentes réfugiées dans votre commune, telles que Conseillers généraux, Maires, Membres du Clergé, Notaires, etc..., et y séjournant actuellement. Cette liste, qui précisera pour chaque réfugié la Commune d'origine, sera transmise par mes soins au Service postal de recherche des réfugiés à Lyon. P. le Préfet : *Le Secrétaire général :* LATSCHA.

Succès universitaire

C'est avec un vif plaisir que nous avons appris le beau succès obtenu par Mlle Simonne Doumerc, ancienne élève du Lycée Clément-Marot, et fille du distingué Directeur de l'Ecole de garçons du Boulevard Gambetta.

Notre jeune compatriote vient d'être, en effet, déclarée admissible à l'Ecole Normale de Sèvres.

Nos vives félicitations à la jeune lauréate.

Naissance

Nous avons appris avec plaisir que M. Triniac, Directeur du Comptoir d'Escompte, à Cahors, vient d'être l'heureux papa d'une mignonne fillette. qui a été prénommée Catherine.

C'est son 7e enfant.

Nous adressons nos vifs compliments au papa, et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé ainsi qu'à ses frères et sœurs.

Chute de vélo

M. Landes suivait à bicyclette le chemin de Castan (commune de St-Cirq-Lapopie), lorsque le vélo dérapa, M. Landes tomba dans un champ et, dans la chute, a été contusionné à la tête.

Après avoir reçu les soins nécessités par son état, qui ne paraît pas grave, il a été transporté à son domicile.

CHAMBRE DE MÉTIERS DU LOT

La Chambre des Métiers du Lot, aux Artisans ruraux, communique :

« Il existe dans la région de nombreux jeunes gens réfugiés âgés de 14 à 17 ans qui, privés de toutes relations avec leur famille, ne peuvent s'en retourner.

« Il faut donc songer à remplacer leur famille absente, leur donner un métier, en faire des hommes.

« Les artisans ont un beau rôle à jouer, comme par le passé ils n'y failliront pas.

« Ceux qui voudraient se charger de prendre ces jeunes gens comme apprentis sont assurés de les garder un certain temps, au moins quatre ans ; ce n'est donc pas une main-d'œuvre ingrate et passagère qui vous est offerte.

« C'est un membre que vous ajoutez dans votre famille. C'est un professionnel de plus pour l'artisanat. C'est un élément d'ordre, dans l'organisation nouvelle. C'est un acte social que vous accomplirez.

« Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Président de la Chambre des Métiers du Lot, 5, rue Blanqui, Cahors. »

LE CARBURANT NATIONAL DANS LE LOT

On sait que par l'exploitation rationnelle des gisements français de schistes et de lignites, on peut fabriquer des quantités d'essence telles que notre consommation serait assurée pendant plusieurs centaines d'années.

Les gisements à exploiter comprennent des lignites et des schistes de différentes qualités, répartis en diverses régions de la France.

On signale que parmi les plus importants bassins sont les schistes du Lot (environ de Cahors).

Mise en vente de tracteurs

Le public est avisé que, pour faciliter la reprise immédiate de la vie économique du pays, l'autorité militaire a décidé qu'il serait procédé, dès maintenant, à la vente à l'amiable des véhicules automobiles ci-après :

a) les tracteurs routiers nécessaires aux exploitations forestières et les tracteurs agricoles ;

b) les véhicules réquisitionnés dont le propriétaire a été mobilisé comme conducteur si celui-ci désire acheter le véhicule dont il est encore le conducteur attitré ;

c) les véhicules prêtés aux agriculteurs, industriels et commerçants, si ces derniers en demandent l'achat.

Les ventes seront faites par le Receveur des Domaines qui se fera assister d'un officier qualifié du Parc d'Arrondissement, et, s'il y a lieu, d'un expert de son choix.

Délégation de soldes

Au sujet des délégations de soldes d'officiers et sous-officiers, les familles des militaires disparus ou prisonniers ou retenus dans la zone occupée, peuvent obtenir d'office des délégations en s'adressant aux Centres régionaux les plus proches de leur résidence.

Le Centre de la 5e région militaire (Orléans) est à Cahors ; le Centre de la 6e région militaire (Metz et Châlons-sur-Marne) est à Fons (Lot).

Aux réfugiés propriétaires de voitures

Les propriétaires des véhicules belges, hollandais ou luxembourgeois qui n'ont pas encore retiré leur voiture du parc des Allées Fénelon à Cahors, sont avisés que, sur leur demande écrite adressée à M. le Préfet du Lot, — 1re Division, — leurs véhicules seront ramenés dans leurs communes d'accueil respectives par les soins de l'Autorité Militaire.

Passé le 15 août, le service de contrôle des véhicules étrangers ne pouvant être plus longtemps assuré, M. le Préfet sera dans l'obligation de placer les véhicules non réclamés sous séquestre.

Renversée par un cycliste

Mlle Lucie Marrouch, institutrice libre, se trouvant sur la route, à Concots, a été heurtée et renversée par un cycliste.

Dans la chute, Mlle Marrouch a été gravement contusionnée. Après avoir reçu les soins d'un médecin militaire qui se trouvait à Concots, elle a dû être transportée à l'hôpital de Cahors.

On espère que l'accident n'aura pas de suites graves.

Bonne prise

Nous avons relaté, ces jours derniers, l'arrestation à Cahors d'un soldat nommé Henri Mourot, 31 ans, domicilié à Paris, inculpé de vol d'une moto et d'excitation de mineurs à la débauche.

Le soldat Mourot s'était, en outre, évadé de la prison militaire, avait réussi à se faire démobiliser dans un autre centre et à rejoindre Paris.

Attention à vos vélos !

La râfle des vélos continue, et, malheureusement, jusqu'à ce jour, les voleurs ont opéré en toute réussite. Mardi soir, vers 16 heures, une bicyclette avait été déposée sur le trottoir, devant la porte de M. Antilogus, rue Wilson.

Peu après, on constatait qu'elle avait disparu. Mercredi matin, un propriétaire de Lauzès s'était rendu, faubourg Labarre, chez M. Richard, boucher. Devant la porte, sur le trottoir, il laissa sa bicyclette. Hélas ! Quand il voulut la reprendre, peu après, elle n'était plus là !

Réquisition ? ! ! d'essence !

Ces jours derniers, une auto luxueuse s'arrêtait devant la porte de la remise de M. Besserve, pâtissier, et deux individus en descendirent.

Avisant un journalier rentrant du fourrage dans cette remise, ils lui déclarèrent qu'ils venaient, par ordre de réquisition, chercher deux bidons d'essence.

Et sans attendre la réponse, ils sortirent de l'auto deux bidons de 50 litres chacun, pénétrèrent dans le local, les remplirent d'essence et se retirèrent en souriant, et en déclarant au journalier : « En arrivant à Gourdon, nous préviendrons M. Besserve de notre visite à son dépôt. Ordre de réquisition du capitaine. »

Et l'auto démarra. Mais M. Besserve n'a encore rien reçu... du capitaine. Plainte a été portée.

Respect à la taxe

Procès-verbal a été dressé contre Mme Galou, revendeuse, pour vente d'œufs à 15 fr. la douzaine, alors qu'ils sont taxés à 10 fr.

Arrondissement de Cahors

Cabrerets

Obsèques. — A Cabrerets, le lundi 5 août, ont eu lieu, en l'Eglise paroissiale de Cabrerets, les obsèques de M. Paul Maurel, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre, fonctionnaire de l'Enregistrement en retraite, notaire, adjoint au maire de Cabrerets, propriétaire exploitant à Fargues, vice-président délégué du Syndicat d'électrification de Cahors-Est.

Sur la tombe, M. René Besse, maire de Cabrerets, a retracé les étapes de la vie de M. Maurel, faite de désintéressement et de dévouement à l'intérêt public ; il a associé M. de Monzie, propriétaire dans la commune, M. le Préfet du Lot et le bureau de la Fédération Nationale des Anciens Combattants du Front aux sentiments de condoléances attristés exprimés au nom de toute la commune de Cabrerets à Mme Vve Maurel, à Mlle Maurel, à M. Jean Maurel et à tous les proches du regretté défunt.

Castelnau-Montratier

Avis de décès. — Madame Jean DESTRAU ; Madame et Monsieur A. DESTRAU, leur fils Roger et les membres de la famille vous font part du décès de **Monsieur Jean DESTRAU,** décédé le 5 août 1940, dans sa 68e année à Castelnau-Montratier.

L'inhumation a eu lieu à Gourdon.

Montgesty

Obsèques. — Vendredi ont été célébrées à Montgesty, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de Mme Pauline Calmels, décédée à Cahors à l'âge de 95 ans.

Nous prions M. et Mme Rémy Calmels, M. Paul Mention et Mme née Calmels, et tous les parents, de vouloir bien agréer l'assurance de nos sincères condoléances.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Nécrologie. — C'est avec regret que nous apprenons la mort de M. Léopold Mejescazes, décédé à la suite d'une longue et cruelle maladie.

Nous prions la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos bien sincères condoléances.

Felzins

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de notre compatriote, Mme Eugénie Rigal, décédée à Décazeville où elle habitait, à l'âge de 86 ans.

Nous adressons à la famille nos bien vives condoléances.

Gréalou

Nouvelles des soldats. — Les lettres des prisonniers arrivent maintenant. On a des nouvelles de Gilbert Carbonnel, Jean-Louis Cariteau, Armilie Montbel, Lucien Pégourié, Marcel Lafon, Marius Malaret, Fernand Fraysse, Jules Despoux, Sylvain Toulze, le lieutenant Bouquié.

Arrondissement de Gourdon

Souillac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Antonin Lagarde, garagiste, route Nationale, décédé subitement, à l'âge de 72 ans.

M. Antonin Lagarde était une personnalité bien appréciée et très connue à Souillac et dans la région.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Soucirac

Cambriolage. — Des malfaiteurs se sont introduits chez M. Blangié, en l'absence de celui-ci, et se sont emparés de divers objets.

Mais, en outre, ils ont fracturé une armoire contenant une somme de 2.085 francs qu'ils ont emportée. Plainte a été portée et une enquête est ouverte par la gendarmerie.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE **une vendeuse,** au courant de l'épicerie. Ex-Coopérative Militaire, 51, boulevard Gambetta, Cahors (Lot). (32.535).

J'achèterais **cuves de toute contenance.** Faire offres : Barreau, 28, rue du Pape Jean-XXII, Cahors. (32.544).

ON CHERCHE **1 ou 2 chambres** avec cuisine, eau, gaz, électricité. Ecrire : L. K., Croix-Rouge de Belgique, Ecole d'Institutrices de Cabessut. (32.548).

Ceux qui se cherchent

Courtois André, d'Epernay (affuteur bois), Ecole Musique, rue Clémenceau à Cahors.
Clément-Rolland, 28e R.M.M.D., 1re Batt., à Lalinde (Dordogne).
Colliard André (empl. bureau), du Havre (Robinson), à Cahors.
Courtin Carmin (dactylo), de Cambrai, chez Mme Constant à Cahors.
Cointot Charles (comptable), à Grégols (Lot).
Carion Germaine (ouvr. usine), de Pontoise, à Lasbouygues (Lot).
Cheminet Suzanne (empl. com.), de Paris, lycée Cl.-Marot à Cahors.
Chéret Suzanne (infirm.), de Troyes, Palais des Fêtes à Cahors.
Cailliot Jean (architecte), de Paris, poste restante à Cahors.
Céret Roger, maison Carlin à Puy-l'Evêque (Lot).
Camus Thérèse, B. Aviron n° 5 à Cahors.
Carenton André (ajusteur), S.N.C.F., 23e sect. C.O.A., Caserne Bessières à Cahors.
Chapat, 21, quai Ségur-d'Agusseau à Cahors.
Canard Lucienne, S.P., de Châlons-sur-Marne, Ecole Doumerc à Cahors.
Cheneau Nestor (bonnetier), d'Etampes, à Marcilhac (Lot).
Cheula Camille (F.), de Blois, est recherchée par ses parents, qui habitent 5, rue du Moulin St-James à Cahors.
Carrié (Mme), recherche sa fille ; parents demeurent à Douelle (Lot).
Core (Mme), chez Mme Cessal, 5, rue Franc à Toulouse.
Chabin Bernard, 5e Sect. C.O.M.A., Entr. Hab. Orléans, replié à Cahors, cherche sa femme et sa fille.
Chardin Georgette, chez Mme Couderc, rue de l'Hôtel-de-Ville à St-Céré.
Cadet, Préfecture d'Evreux, C.O.A. de Vernon, à Puy-l'Evêque (Lot).
Crouet Valentine (boulangère), de Fontaine-Chaulis (Oise); chez Mme Belot, 18, rue des Badernes à Cahors.
Cappens Henriette, imp. Vié, villa des Acacias à Castelnau-le-Lez (Hérault).
Contrepoix André, C.I.D. 24, 63e R.I., 4e Cie, à Boé, par Agen (L.-et-G.).
Curin Jean, S.I.N. 8, Hôp. du Mail et Thenard à Capdenac (Aveyron).

Dernière heure

L'offensive allemande serait proche

Le « Berlingske Tidende » écrit que, selon l'opinion répandue dans les milieux bien informés du Danemark, le jour de la grande offensive allemande contre l'Angleterre est proche.

Des préparatifs fébriles se poursuivent à une cadence accélérée sur le territoire de l'Allemagne, ainsi que dans tous les pays occupes par les troupes allemandes.

Nouvel arrivage à Marseille de 8.500 moutons

Les Compagnies de navigation continuent leur effort en vue de ravitailler le pays.

Un navire venant d'Afrique a débarqué à Marseille 8.500 moutons.

Il est à noter que ces animaux sont destinés au ravitaillement général du pays et qu'ils seront équitablement répartis dans les diverses régions, selon leurs besoins.

Suspension du rapatriement par voie ferrée

Le rapatriement par voie ferrée des réfugiés Belges et des réfugiés Français des départements lorrains, a dû être momentanément suspendu, le passage de ces trains en zone occupée étant actuellement arrêté.

Ces réfugiés qui étaient sur le point d'être rapatriés doivent donc ajourner provisoirement leur départ.

Ils seront avisés en temps utile, par les soins des maires des communes de repli, de la date à laquelle le mouvement de rapatriement pourra être repris.

Les relations commerciales entre le Japon et l'Indochine

Des négociations se déroulent actuellement entre l'ambassadeur de France à Tokio et le gouvernement du prince Konoye, au sujet des relations entre le Japon et l'Indochine. Ces négociations ont notamment pour but une extension des rapports commerciaux entre les deux pays. Le Japon voudrait exporter une plus grande quantité de ses produits dans la colonie française et importer du fer, de l'étain et autres minerais.

La semaine de travail de 51 heures

Paris-Soir publie une enquête sur la nouvelle organisation du travail en France. Nous en détachons ses indications sur ce que serait la durée du travail :

« Nous sommes avertis que nous serons dotés très bientôt de la semaine de 51 heures. Il y a trois projets en ce moment, me disait une personne fort bien documentée sur la question, pour assurer une répartition raisonnable de ces heures : 1° travail de 6 jours entiers, en commençant à 8. h 30 ou 9 heures et en sortant à 19 h. 30, avec deux heures d'interruption (de midi à 2 heures pour le déjeuner) ; 2° rentrée à 8 h. 30, sortie à 17 heures avec 45 minutes d'interruption pour le déjeuner, travail réparti également sur 6 jours ; 3° entrée à 8 h. 30, sortie à 18 heures, interruption de 30 à 45 minutes pour le déjeuner ; samedi, après-midi libre. On étudie les différentes modalités. »

ETUDE DE
Maître P. BERTRANDY
Licencié en Droit, Avoué à Figeac
Successeur de Maîtres Malrieu
Loubet et Nuville

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Figeac, le vingt-quatre avril mil neuf cent quarante,

Entre :

Madame Marie-Rose PEZET, cultivatrice, épouse de Monsieur Noël SALGUES, domiciliée à Saint-Chels (Lot),

Demanderesse, ayant Maître BERTRANDY pour avoué ;

Et :

Monsieur Noël SALGUES, cultivateur, domicilié à Saint-Chels (Lot),

Défendeur, ayant Maître FONTANGES pour avoué ;

Il résulte :

Que le divorce a été prononcé entre lesdits époux PEZET-SALGUES, aux torts du mari.

Fait à Figeac, en l'étude, en exécution des prescriptions de l'article 250 du Code Civil, modifié par la loi du dix-neuf décembre mil neuf cent vingt-huit, par l'avoué soussigné, le six août mil neuf cent quarante.

P. BERTRANDY, *avoué.*

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 42

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

Tout à coup il tressaillit.

A cent mètres de lui, une jeune femme vêtue de blanc, sous une grande capeline de paille, débouchait d'un sentier. Elle allait lentement, sans entrain et comme indifférente au paysage splendide qui l'entourait.

Auprès d'elle, deux épagneuls noir et feu gambadaient...

Ruitz eut un choc au cœur et dans ses veines le rythme de son sang accéléra sa course. Cette femme était Orane... la femme qu'il avait tenue dans ses bras à Barcelone, par une nuit claire et parfumée.

Le chemin qu'elle suivait passait à proximité de Ruitz et celui-ci, dans une impulsion dont il ne fut pas maître, faillit se précipiter vers elle...

Il était brusquement assailli de souvenirs tumultueux et un désir fou de serrer contre lui cette femme qui était la sienne, le submergea.

Déjà, il se dressait... ses bras se tendirent vers elle qu'un simple fossé d'eau séparait de lui...

Mais la forme blanche bifurqua sans le voir, un buisson de roses la cacha à ses yeux et, quand elle réapparut, il eut l'impression qu'une grande distance les séparait subitement.

Immobile, le visage indécis, il regarda s'écarter la jeune femme. Bientôt il entendit les chiens japper dans l'éloignement.

Alors, seulement, il s'aperçut combien Orane lui avait paru lointaine et comme inaccessible dans le cadre si différent des lieux où s'était consommée leur éphémère union... Cette chambre modeste de Barcelone avec son décor banal d'hôtel meublé... en pleine guerre civile... quand la crainte au cœur et le sang répandu partout rendaient les hommes pareils à des bêtes traquées... tout un monde de misère et d'angoisse, qu'une courte nuit d'amour n'avait pas la faculté d'embellir... une nuit dont Orane avait le droit véritablement de se rappeler avec horreur !...

Maintenant, elle était hors de danger et près de ses parents, l'enfant aux yeux d'azur, qu'il avait cru faire sienne pour la vie... Loin de l'enfer espagnol, elle était délivrée de lui et de son souvenir.

— Dans ce cas, se demanda-t-il, que venait-il faire si près d'elle, lui, Ruitz, l'étranger inquiétant, qui n'avait servi qu'à parer aux dangers du moment, lorsque sur la place de Catalogne les miliciens menaçaient les femmes sans défense ?...

A quoi pouvait-il servir, maintenant que tout était rentré dans l'ordre ?... Un intrus, un indésirable, un cauchemar, même ! C'était tout ce qu'il devait représenter désormais pour la petite épouse si bien protégée et hors de danger.

Il chercha bien à se donner de l'assurance en se disant que c'était sa femme qui avait pris l'initiative d'obtenir de ses nouvelles. Pour accomplir cette démarche, il avait fallu qu'elle se souvienne de lui... Le mari si vite épousé ne lui était donc pas tout à fait indifférent ?

A moins que...

Il n'osa pas formuler jusqu'au bout son idée.

Sous un coup sourd à l'âme, son visage s'était crispé.

— A quoi bon tant réfléchir, se reprocha-t-il. Cela ne changera rien à ce qui existe !

Machinalement, ses yeux se détachèrent du parc enchanteur, pour errer sur la campagne verdoyante à laquelle il n'avait pas fait attention jusque-là.

Sans les voir, Ruitz contempla le long ruban du fleuve et sa large rive de sable qui paraissait mourir dans l'eau argentée.

Comme tout était calme et reposant autour de lui !... Pourquoi donc, ce soir-là, son âme ne vibrait-elle pas à l'unisson des choses ?

Etrange métamorphose ! Le jeune homme avait subitement l'impression poignante que jamais plus il ne connaîtrait la douceur de vivre qu'il avait ressentie autrefois et dont tous les hommes, en cette France paisible, semblaient bénéficier.

Pour l'instant, tout n'était que doute et amertume en lui, comme si les mots amour, foyer, avenir, cessaient d'avoir un sens réconfortant et beau...

Après un long moment de méditation, son regard revint vers le coin d'ombre par où Orane s'en était allée. Alors, seulement, Ruitz se força à regarder en face la supposition qui avait traversé son raisonnement et heurté sa sensibilité.

— Un homme qui avait assisté à tant de spectacles sanglants serait-il donc incapable d'envisager froidement une question intime qui le touche quelque peu ? se réprimanda-t-il.

Et cette chose qui le tourmentait, il la formula brusquement, humilié de l'avoir d'abord rejetée lâchement :

— Ma femme ne s'est préoccupée de moi que pour savoir si je vivais ou non... tout simplement parce que si j'étais mort, comme cela paraissait probable, elle aurait pu épouser cet André Dumoustier qui est très riche et la recherche en mariage.

Enoncée, l'hypothèse était logique et vraisemblable... par conséquent, moins cruelle qu'indécise et vague dans le fond de son âme.

Orane, veuve, avait le droit de refaire sa vie !... Orane, mariée de force, pouvait chercher à redevenir libre...

(*A suivre*).